

Extrait du Registre des Délibérations Du Comité deS AGES du Pays Trithois SÉANCE DU 17 MARS 2022 N° 2022001

L'an deux mille vingt et deux, le dix-sept mars à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni, Sous la présidence d'Isabelle CHOAIN, Présidente du Comité deS AGES du Pays Trithois à la salle des fêtes de Prouvy.

Date de la convocation:	11 mars 2022
Membres en exercice:	32
Présents:	19
UNANII	MITÉ
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :2022001 :Débat d'orientation budgétaire 2022

Titulaires présents: BRUNET Joël «Famars», DAVID Chantal «Haulchin», HOUREZ Dominique et KERN Claudine «Hérin», RAMEZ Damien «Maing», HAMIEAU Maud «Monchaux sur Ecaillon», SEREUSE Elisabeth et DELCROIX JOLY Véronique «Petite Forêt», CHOAIN Isabelle et HAVEZ Christine «Prouvy», MANGENOT Cédric «Quérenaing», TRIFI Patrick «Raismes», MAJDALANI Abboud «Rouvignies», BOHERE Raymonde «Thiant», YAHIAOUI Malika «Trith saint léger», GABELLE Jean Claude «Verchain Maugré»

Suppléants présents :

DELACOURT Marilyne « Quérénaing », DEVOS Sylvie « Thiant », GUERDIN Eric « Trith Saint Léger »

<u>Titulaire absents – excusés</u>: ANDRE Liliane et DUEZ Marie José « Artres », DUSART Julien et HABIBA Bennoui « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste, JOURNEZ Karl « Haulchin », BLONDIAUX Eric et HEBERT Christelle « La sentinelle », DESROUSSEAUX Chantal « Maing », GOURDIN Alison « Monchaux sur écaillon », MAITTE Sarah « Quérenaing », RAOUT Michel « Rouvignies », PREVOST Martine « Thiant », SAVARY Dominique « Trith Saint Léger », BISIAUX Christian « Verchain Maugré »

Secrétaire de séance : BOHERE Raymonde

20220001

Vu l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015, dite loi NOTRE,

Vu le rapport sur les grandes orientations budgétaires transmis à l'appui du projet de délibération, à l'ensemble des membres du Comité syndical. (annexé à la présente délibération).

Vu la commission finance qui s'est tenu le 10 mars 2022

Le comité syndical, après échanges et en avoir délibéré,

Le Comité syndical Vu l'exposé de Madame la Présidente, Après en avoir délibéré

DÉCLARE que le débat sur les orientations budgétaires s'est tenu conformément aux dispositions réglementaires.

Ainsi fait et délibéré Pour extrait conforme, Signé,

Délibération télétransmise en Sous-Préfecture de Valenciennes le :

20220001 2/2